

# REGLEMENT TECHNIQUE MECABOÎTE

## CATEGORIE MECABOÎTE SPORT.

Toutes pièces changées devront être remplacées par de l'origine ou sur une base d'origine adaptable. (Pièces sur mesure ou de fabrication « maison » interdites).

### **1- Motorisation.**

#### **Les pièces devant rester d'origine :**

- vilebrequin
- allumages et boitiers
- boîte à clapets
- pipe
- embrayage

#### **Les pièces pouvant être modifiées :**

- cylindre fonte 50cc. (Refroidissement par AIR ou LIQUIDE)
- ajout et retrait de matière dans les carters moteur et dans le cylindre autorisé. (Sauf réalésage)
- roulements.
- échappement homologué autorisé.
- carburateur diam 19mm maximum.
- filtre à air.
- démultiplication finale.

### **2- Partie cycle.**

Les mécaboîte devront garder l'aspect et le profil d'origine.

#### **Les pièces devant rester d'origine :**

- Fourche.
- Jantes.
- Réservoir de carburant d'origine (pas de réservoir additionnel)

#### **Les pièces pouvant être modifiées :**

- Amortisseur arrière libre.
- Pneus.
- Guidon.
- Eclairage, Clignotants et feu stop neutralisés.

#### **Éléments obligatoires :**

- 1 lampe arrière additionnel (rouge) de type vélo doit être montée à l'arrière du véhicule. Elle devra fonctionner moteur éteint.
- Les tampons de protection ne devront pas dépasser la carrosserie du scooter.
- Coupe circuit au poigné **OBLIGATOIRE.**
- Récupérateur de trop plein de carburateur. Canette interdite.
- Embouts de guidon.
- Carburant 95 ou 98 du commerce. (Additif interdit)

**Tout ce qui n'est pas précisé dans le règlement est strictement interdit.**